

## ÉVALUATIONS D'AGENCES D'ASSURANCE QUALITÉ ET VISITES D'APPUI DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE HAQAA2

### FORMATION ET SESSIONS DE PRÉPARATION À L'INTENTION DES EXPERTS

#### Groupes de travail parallèles sur l'analyse d'un Rapport d'Evaluation Externe (REE)

##### Extraits du REE pour l'évaluation de l'ANAQ-Sup

- Référence B2. Élaboration de mécanismes d'AQE adaptés au contexte national et international
- Référence C4. Indépendance de l'AAQ

Réfléchissez...

- Des compliments ?
- Quelles recommandations feriez-vous sur la base des informations contenues dans le rapport ?
- Essayez de rédiger les compliments et les recommandations dans une optique de développement

Soyez prêt à donner...

- Un compliment (le cas échéant)
- Une recommandation - la recommandation est-elle nécessaire pour répondre à la référence ou conduira-t-elle à une amélioration ?

#### Partie B

##### Référence 2. Élaboration de mécanismes d'AQE adaptés au contexte national et international

**Référence : Les références, lignes directrices et processus d'assurance qualité externe sont élaborés en fonction du contexte et définis de façon à réaliser les buts et objectifs visés de l'AQE et à renforcer les systèmes d'AQI au niveau des établissements.**

Les référentiels de l'ANAQ-Sup pour l'évaluation des établissements et des programmes de formation ont été élaborés en fonction du contexte national, régional et international.

Au niveau national, ces référentiels répondent aux recommandations relatives à la qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'enseignement supérieur actées par des décisions présidentielles du conseil présidentiel du 1<sup>er</sup> août 2014. Au niveau régional, les référentiels de l'ANAQ-Sup sont compatibles avec ceux du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) et les « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA) ». Enfin ces référentiels prennent en compte les bonnes pratiques internationales en matière d'assurance qualité.

Le processus d'élaboration de ces référentiels a impliqué l'ensemble des parties prenantes de l'assurance qualité au Sénégal, en particulier, les EES. Ces établissements ont participé au comité de rédaction des référentiels et bénéficient de différents mécanismes d'accompagnement mis en place par l'ANAQ-Sup, notamment les séminaires de renforcement des capacités des CIAQ. Les représentants

This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:

des étudiants ont également participé au développement des référentiels de l'ANAQ-Sup qui ont été adoptés par l'ensemble des parties prenantes, sur une base consensuelle.

## Partie C

### Référence 4. Indépendance de l'ANAQ-Sup

**Référence : l'AAQ est indépendante dans ses activités, ses résultats, ses jugements et ses décisions.**

L'indépendance de l'ANAQ-Sup se manifeste à travers son organisation, son fonctionnement et les procédures qu'elle utilise pour conduire ses activités et prendre des décisions sur les résultats des évaluations des programmes ou des institutions.

#### 4.1 Indépendance organisationnelle

Le décret de création de l'ANAQ-Sup lui confère l'autonomie et l'indépendance requises pour réaliser efficacement ses missions. Cette indépendance se traduit notamment par l'indépendance des évaluateurs externes dans la proposition de décisions/avis, l'existence d'un cadre réglementaire propre à une agence d'assurance qualité et l'existence de trois organes de gouvernance, le CA, CS et le SE qui prennent des décisions en toute autonomie.

Le Comité d'Experts externes constate que l'indépendance organisationnelle de l'ANAQ-Sup repose sur la division des tâches entre le CA, le CS et le SE. Ainsi le CA, composé principalement de représentants désignés par le Président, le premier ministre et un grand nombre de Ministères, assure la supervision des activités de l'ANAQ-Sup, tandis que le CS prend des décisions concernant les documents de référence, la composition des comités d'évaluation, et exploite les rapports d'évaluation et d'accréditation. Les membres du CS sont des personnalités reconnues pour leur connaissance des sous-secteurs de l'enseignement supérieur, leur expertise professionnelle et leur connaissance en termes d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche et de l'innovation. Ils sont désignés à partir d'une liste restreinte proposée au Ministère par le SE.

#### 4.2 Indépendance opérationnelle

Toute la procédure d'évaluation des programmes ou des EES se trouve sous l'entière responsabilité de l'ANAQ-Sup. Cette procédure inclut notamment : (a) la sélection et le recrutement des experts externes, (b) la détermination de la méthodologie et des outils d'évaluation, (c) la planification et la réalisation des activités liées à l'évaluation et (d) la publication des résultats de ses évaluations.

#### 4.3 Indépendance relative aux résultats, aux jugements et aux décisions

Les résultats des évaluations de l'ANAQ-Sup découlent d'un processus cohérent, transparent et indépendant qui repose sur un certain nombre d'outils et de principes qui en assurent l'impartialité. Il s'agit notamment de la charte d'éthique, de la déclaration sur les éventuels conflits d'intérêt et des avis de non-objection émis par les EES sur les listes des évaluateurs externes. Les rapports d'évaluation sont signés par le président au nom du Comité des évaluateurs pour attester que le contenu est conforme à l'avis des membres.

D'après les entretiens tenus lors de la visite, le Comité d'Experts externes a constaté que les EES trouvent que l'ANAQ-Sup est une agence qui prend des décisions équilibrées et bien fondées sur la base de processus fiables.